



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 05.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000001367

Canton: JU

Entité de publication:

Vincent Gobat & Carole Zuber, Chemin des Places 1, 2800 Delémont

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus S.I. Hegeco SA avec Hevron S.A.

1. Publication

Organisation transférante:

S.I. Hegeco SA
CHE-101.698.745
rue de l'Avenir 13
2852 Courtételle

Organisation reprenante:

Hevron S.A.
CHE-107.186.892
Rue de l'Avenir 13
2852 Courtételle

Publication de la fusion dans la FOSC: 02.07.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

02.10.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Hevron S.A.
Rue de l'Avenir 13
2852 Courtételle